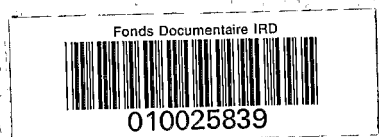


OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE OUTRE-MER  
20, rue Monsieur  
PARIS VIIe

COTE DE CLASSEMENT n°5569

OCEANOGRAPHIE BIOLOGIQUE

RAPPORT DE LA MISSION CASTEL - ANGOT EN POLYNESIE  
FRANCAISE (24 octobre - 16 décembre 1959)



n° 5569

Fonds Documentaire IRD  
Cote : Bx 25839 Ex : *100*

Nouméa, 6 janv. 1960.

RAPPORT DE LA MISSION CASTEL - ANGOT

EN POLYNESIE FRANCAISE

(24 Octobre - 16 Décembre 1959)

-:-:-

OBJET : Etude sur les possibilités d'industrialisation de la pêche locale.

Fonds Documentaire IRD  
Cote : B\*25839 Ex :

TABLE DES MATIERES

ORIGINE DE LA MISSION

ACTIVITES DE LA MISSION

COMPTE RENDU DE LA MISSION

I - LA PECHE ACTUELLE EN POLYNESIE FRANCAISE

- A - La pêche dans le lagon
- B - La pêche sur le récif
- C - La pêche en dehors du récif et en vue de côte
- D - La pêche au large

II - LA COMMERCIALISATION ACTUELLE DES PRODUITS DE LA MER EN POLYNESIE FRANCAISE

- A - Les marchés locaux
- B - Le transport des produits pêchés
- C - La conservation des produits pêchés
- D - La vente des produits pêchés

III - LES TRANSFORMATIONS SOUHAITABLES DANS L'EXPLOITATION DES PRODUITS DE LA MER EN POLYNESIE FRANCAISE

- A - La pêche
  - 1°/ Dans le lagon et sur le récif
  - 2°/ En dehors du récif et au large
    - Pêche artisanale ou semi-industrielle
    - Pêche industrielle
- B - La commercialisation

IV - CONCLUSION

ORIGINE DE LA MISSION

La venue de M. CASTEL en Polynésie Française fut organisée à la suite de conversations directes entre le Gouverneur de la Polynésie Française P. SICAUD et M. CASTEL. Tous deux convinrent que la mission de M. CASTEL serait plus profitable au Territoire si elle comprenait aussi un membre du laboratoire d'Océanographie Biologique de l'Institut Français d'Océanie. Ceci fut à l'origine de la lettre n° 51/AAE du 12 Mars 1959 du Gouverneur SICAUD. Elle a motivé la réponse n° 4414 du 4 Mai 1959 du Directeur de l'O.R.S.T.O.M., J.J. JUGLAS, donnant son accord pour la venue en Polynésie de MM. LEGAND ou ANGOT. Le Directeur de l'Institut Français d'Océanie, F. BUGNICOURT, précisait par lettre (n° 553 du 19 Mai 1959) que seul M. ANGOT était disponible. Le Gouverneur SICAUD, en accord avec M. BUGNICOURT, subordonnait l'arrivée de M. ANGOT en Polynésie à la présence de M. CASTEL (lettre n° 251/Elv. du 15 Août 1959). En conséquence le départ de M. ANGOT de Nouméa, d'abord prévu pour le 5 Septembre (lettre 919 du 20 Août du Directeur de l'I.F.O.) a été reporté au 31 Octobre comme le demandait le Gouverneur SICAUD dans son télégramme n° 80033 du 26 Octobre 1959.

ACTIVITES DE LA MISSION

M. CASTEL arrivait à Papeete le 24 Octobre et M. ANGOT le 31 Octobre. Le 4 Novembre, une lettre précisant le programme de travail de la mission était remise pour approbation à Monsieur le Gouverneur qui donnait aussitôt son accord; le programme ainsi défini a été suivi point par point.

Du 3 au 13 Novembre.

Les activités ont été axées principalement sur l'étude des problèmes concernant les Iles du Vent.

Après que les premières observations sur la pêche locale de Tahiti aient été faites, il fut décidé, avec l'accord de Monsieur le Gouverneur, de faire l'essai de la pêche à la traîne (type breton) dans les eaux tahitiennes. Ceci a motivé le télégramme 80037 du 4 Novembre du Gouverneur de La Polynésie Française au Directeur de l'Institut Français d'Océanie et, par voie de conséquence, la venue à Papeete de M. MORVAN, matelot de l'Institut Français d'Océanie embarqué sur l'"ORSOM III". On trouvera à la fin de ce chapitre un exposé concernant ce premier essai de pêche à la traîne autour des Iles du Vent.

Outre cette activité, la mission a pris contact avec tous les éléments locaux intéressés par la pêche (pêcheurs, transporteurs, vendeurs) en profitant de données précises fournies par les Services des Affaires Economiques et de l'Elevage. La pêche des "bonitiers" a été observée directement au cours de la journée du 10 Novembre et le transport du poisson par hydravion Catalina depuis Arutua (Tuamotu) jusqu'à Papeete (Tahiti) le 6 Novembre.

Du 14 au 20 Novembre.

Les activités ont été centrées sur les Iles sous le Vent grâce au concours de la Marine Nationale qui avait mis à la disposition de la mission une vedette de haute-mer. Ont été visités en détail les centres de : Raiatea et Tahaa les 14 et 15 Novembre, Bora-Bora les 16 et 17 Novembre, Maupiti le 18 Novembre.

Du 22 au 6 Décembre.

Profitant de la goëlette gouvernementale "Tamara", la mission a pu se rendre à l'une des îles Marquises et à deux des îles Tuamotu. Ce voyage a permis d'une part d'observer la fréquence des apparences de poissons au cours des journées en mer, d'autre part de contacter les responsables de la pêche en baie de Taiohae (île Nuku Hiva) le 28 Novembre, à l'île Takaroa (Tuamotu) les 2 et 3 Décembre et à l'île Takapoto (Tuamotu) le 4 Décembre.

Du 7 au 12 Décembre.

En plus d'une reprise de contact avec tous les éléments de Tahiti intéressés par les problèmes de la pêche (administration, caisses de crédit, pêcheurs, transporteurs), la mission a effectué une démonstration de l'utilisation du matériel de pêche à la traîne du type breton durant la journée du 11 Décembre. La plupart des membres de l'Assemblée Territoriale y ont participé.

Du 14 au 21 Décembre.

Aussitôt arrivée à Nouméa, la mission repartait sur Santo (Nouvelles-Hébrides) pour étudier les problèmes techniques de la pêcherie de thons établie à Pallicolo (South Pacific Fishing Co) et prendre contact avec les responsables de l'entreprise qui, de leur côté, avaient déjà présenté un projet de pêcherie en Polynésie. La mission rejoignait Nouméa le 16 Décembre par un Lancaster de l'Aéro Navale.

M. CASTEL quittait Nouméa pour Paris par l'avion régulier T.A.I. de Nouméa le 22 Décembre au matin.

Pêche à la traîne (type breton) dans les eaux de Tahiti.

Le bateau affrété et appartenant à M. SACHET était une vedette (type "pêche sportive") de 9 mètres de long, à faible tirant d'eau, munie d'un moteur Diesel de 40 CV procurant une vitesse de croisière de 8,5 noeuds. Cette embarcation, qui ne possédait pas de mât, fut dotée d'un mât de 4 m et de deux tangons en bambou de 7,50 m. Le gréement de pêche comportait 7 lignes : 3 sur chaque targon (respectivement 30, 20 et 8 brasses) et 1 à l'arrière (7 brasses). Les lignes de chanvre du type courant ont été montées avec du nylon de 120 kg et du crin artificiel formant leurre sur hameçon à double croc sans ardillon. Tout le gréement de pêche a été fourni par l'Institut Français d'Océanie; l'installation sur la vedette du mât et des tangons a été faite avec du matériel et de la main d'oeuvre locaux pour un coût global de 3.010 frs. CFP. Le bateau était prêt à sortir à la mer pour les premiers essais seulement 36 heures après que les premiers achats aient été effectués.

Outre MM. ANGOT et MORVAN, les personnes suivantes ont participé activement aux essais de pêche : MM. SACHET, GUYONNET, Amiral de SAINT FRONT, F. SANDFORD, 3 matelots tahitiens. Le bateau a pêché pendant 8 jours au cours desquels ont été capturés 17 bonites (7 autres ont été perdues après avoir mordu), 6 thons, 2 barracoudas, 4 daurades (3 autres furent perdues), 1 tazard du large et 1 bonite à dos rayé. Au moins la moitié de ces poissons furent pêchés sans qu'aucune apparence (oiseaux en particulier) n'ait signalé leur présence en surface. Pendant la période de ces essais, les "bonitiers" rentraient au port très généralement "bredouilles" sauf 1 à 2 unités qui avaient eu la chance de rencontrer un banc superficiel de bonites ou thons.



COMPTE-RENDU DE LA MISSION

Le texte qui suit est le compte-rendu de la mission dont l'objet, rappelons-le, était une "étude sur les possibilités d'industrialisation de la pêche locale".

Une telle étude n'est possible qu'en partant de données très précises sur les problèmes de l'exploitation des produits de la mer existant actuellement en Polynésie Française. La mission s'est attachée à recueillir le maximum de renseignements dans le peu de temps qui lui était dévolu.

De cette masse d'observations, nous avons tiré des idées de synthèse qui, accompagnées de certaines remarques, sont exposées dans les deux premiers chapitres de ce compte rendu : la pêche actuelle et la commercialisation actuelle. Le dernier chapitre traite des transformations qui nous paraissent devoir être réalisées pour favoriser un essor de toutes les activités basées sur la pêche maritime.

## I - LA PECHE ACTUELLE EN POLYNESE FRANCAISE

Nous distinguerons quatre types de pêche selon les lieux où elle peut être effectuée :

- A/ dans le lagon
- B/ sur le récif
- C/ en dehors du récif - en groupant là toute pêche effectuée en vue de terre
- D/ au large

### A/ LA PECHE DANS LE LAGON

Le lagon étant d'une part protégé de la grosse mer du large par l'abri du récif, d'autre part très près du rivage donc d'accès facile pour les insulaires, il est logique que l'exploitation de ses ressources ait été la première à se développer.

De ce fait, la pêche dans le lagon peut se définir comme une pêche traditionnelle caractéristique où la spécialisation extrême et remarquable des procédés de pêche selon les captures envisagées rend toute amélioration très improbable. C'est un type de pêche parfaitement adapté aux conditions locales grâce aux observations de plusieurs générations de pêcheurs polynésiens; il serait vain de vouloir considérer les méthodes employées comme encore capables de progrès dans le sens où nous concevons ce dernier mot, c'est à dire en y joignant une notion de productivité accrue.

D'ailleurs, tout laisse supposer que les lagons ne pourraient supporter une pêche de rendement beaucoup plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. A ce titre, il est instructif de comparer les observations faites aux Iles sous le Vent et à Tahiti :

- à Maupiti, où la pêche sert uniquement à la consommation familiale, il y a du poisson en assez grande abondance pour qu'il n'y ait jamais restriction dans l'alimentation des autochtones;

- à Bora Bora et Raiatea, où la pêche alimente parfois le marché de Papeete grâce à la ligne d'hydravion de la R.A.I. et fournit le marché local en produits de consommation courante, il y a déjà une très nette diminution du stock de poissons exploitable;

- à Tahiti enfin, où le lagon est sans cesse sillonné de pêcheurs, le lagon est arrivé à un stade d'épuisement très alarmant : peu de poissons et tous de petite taille, signes certains d'un "overfishing" dans sa phase critique.

Dans ces conditions, il semble préférable de limiter l'exploitation des lagons à un maximum raisonnable; la définition de celui-ci demanderait de longues recherches que la mission n'a évidemment pas pu entreprendre.

Cependant, dès maintenant, il apparaît comme de la première importance de lutter par tous les moyens possibles contre deux méthodes de pêche illégales mais encore utilisées : celles employant le poison et la dynamite. Peut-être aussi peut-on imaginer la division du lagon en secteurs à l'intérieur desquels la pêche du poisson serait ouverte ou fermée selon un rythme à déterminer : application à la pêche du poisson de ce qui est déjà en vigueur pour la pêche des "nacres" (1). Mais ceci demande une étude approfondie des conditions biologiques des milieux marin et humain avant d'être appliqué.

Deux remarques restent à formuler. De plus en plus, la pêche dans le lagon se pratique au fusil sous-marin. Etant donné les remarquables qualités de plongeurs des Polynésiens, ce type de pêche conduit à une quasi-extinction de certaines espèces dans les endroits les plus fréquentés par les pêcheurs. Il semble que rien ne puisse être fait pour enrayer cette évolution si ce n'est l'éducation des pêcheurs eux-mêmes.

Enfin, la mission a pu constater que l'utilisation des parcs fixes appartenant à toute la population d'une île est en train d'évoluer en même temps que les conditions sociales des insulaires. Tant que la société reposait sur un régime communautaire, l'entretien du parc et la répartition des captures étaient assurés par tous sans aucune difficulté; avec l'évolution de la société vers un régime où la propriété privée devient prépondérante, l'entretien du parc n'est plus soigneusement réalisé et son rôle dans l'alimentation des autochtones diminue.

## B/ LA PECHE SUR LE RECIF

Autour de toutes les îles de la Polynésie Française, le récif est à proximité des terres émergées donc aisément accessible pour les populations. La pêche qui s'y pratique est une pêche à pied qui s'attaque à peu près exclusivement aux coquillages et aux crustacés.

---

(1) Dans ce rapport, nous laissons de côté tout ce qui intéresse la pêche des huîtres nacrées ou "nacres". M. DOMARD, spécialiste du Service de l'Élevage, est chargé des études en cours. Il a donc qualité mieux que quiconque pour résoudre les problèmes de l'exploitation des nacres.

Les coquillages capturés de la sorte n'ont pas de valeur commerciale importante; ils servent principalement à la constitution de collections. Certains, tels les Bénéitiers, sont pêchés pour leur chair comestible.

Les crustacés sont des langoustes dont la valeur commerciale est certaine; leur pêche se pratique de nuit à l'aide d'une forte lampe. Le seul gros centre de consommation est Tahiti, raison à elle seule suffisante pour expliquer la raréfaction des langoustes autour de cette île et, quoique de degré moindre, autour des îles qui bénéficient de moyens de communication aériens avec Tahiti, c'est à dire surtout Raiatea et Bora Bora.

Il existe une réglementation de la pêche des crustacés mais elle est difficilement applicable en raison d'une part, des différences très importantes qui sont définies selon les lieux de pêche (Iles du Vent, Iles sous le Vent, Tuamotu), d'autre part du peu de moyens de contrôle dont dispose le Territoire.

La pêche elle-même pourrait peut-être se faire à l'aide de casiers immergés ce qui aurait l'avantage de prélever des animaux sur un stock jusque là inexploité. Outre que cette méthode devrait faire l'objet d'expériences contrôlées avant de garantir son efficacité, il est hors de doute qu'elle se heurterait aux habitudes des pêcheurs, en particulier tahitiens, pour qui toute nasse est presque du domaine public ce qui autorise son relevage, la saisie des captures emprisonnées et la remise à l'eau de l'engin sans précaution aucune d'où le risque de le perdre (de tels actes se sont déjà produits lors d'essais isolés et effectués à titre privé).

#### C/ LA PECHE EN DEHORS DU RECIF ET EN VUE DE COTE

Cette pêche dépend étroitement des bateaux et de leur navigabilité; en ce qui concerne les Iles Tuamotu, elle dépend aussi de la présence d'une passe permettant aux embarcations de sortir de l'atoll ou d'y rentrer s'abriter.

La pirogue à balancier est l'engin de navigation le plus courant en Polynésie Française. Tout en admirant ses qualités nautiques (tant à la rame, qu'à la voile ou au moteur), force est de constater qu'un tel bateau est d'emploi très limité, parce qu'hasardeux, en dehors du récif. En fait, les pêcheurs utilisant la pirogue ne s'éloignent guère de plus d'un demi-mille des brisants. Ils pratiquent alors, soit la pêche au fusil sous-marin à proximité immédiate du récif, soit la pêche à la ligne de fond, soit encore la pêche à la traîne.

Un deuxième type de bateau de pêche existe en Polynésie; son nom local est "boat" ou "bonitier". Il est surtout fréquent à Tahiti mais on en a aussi observés aux Iles sous le Vent et à Nuku Hiva. C'est une petite vedette à fond plat. Aux Marquises, elle ne dépasse pas 4 mètres de long et est munie d'un moteur hors-bord de 3 CV environ; à Tahiti, sa taille moyenne est de 7 mètres et son moteur fixe développe à peu près 40 CV.

Deux hommes embarquent sur chaque "boat"; ils pêchent les poissons de surface (Thons, Bonites, Daurades) qu'ils repèrent d'après les bancs d'oiseaux. Aucun engin de pêche n'est à l'eau tant qu'il n'y a pas d'oiseaux et, lorsque ceux-ci sont présents, une seule ligne est en pêche. La capture se fait à l'aide de leurres en nacre fabriqués localement : le principe est de traîner ce leurre à l'arrière du bateau au bout d'une courte gaule jusqu'à ce qu'un poisson morde auquel cas

il est hissé à bord.

Cette courte description fait apparaître l'importance du facteur chance dans ce mode de pêche : il faut que le poisson soit en surface au moment où le bateau passe sur lui et que le banc soit suffisamment "chaud" pour mordre aux leurres. De plus, aucune pêche n'est possible sans les indices classiques que forment les oiseaux. Dans ces conditions, la pêche des "bonitiers" est nécessairement aléatoire et son rendement ne peut être acceptable que pendant la courte saison (Décembre à Mars) où les bancs superficiels de Thons et Bonites passent au voisinage de Tahiti.

C'est dans le but de pallier à certains défauts de cette méthode que nous avons organisé, avec l'aide en personnel et en matériel de l'Institut Français d'Océanie, des essais de pêche à la traîne du type breton. Avec elle, la pêche avait lieu dès que le bateau était en mer et le gréement que nous avons mis au point permettait la traîne continue de 7 lignes. Les résultats ont montré par ailleurs qu'on pouvait prendre du poisson même en l'absence d'oiseaux. Etant donné la modicité du coût d'installation du gréement sur le navire, cette pêche pourrait utilement servir de complément à celle déjà pratiquée par les "bonitiers", au moins pendant la saison creuse.

#### D/ LA PECHE AU LARGE

En Polynésie Française, cette pêche est totalement inexistante. Aucun bateau actuel ne pourrait d'ailleurs s'y livrer et aucune technique de pêche pratiquée localement n'est adaptable loin des côtes sans des transformations profondes. Sur le plan humain, aucun équipage local n'est en mesure actuellement de satisfaire aux exigences d'une pêche commerciale de grande envergure.

## II - LA COMMERCIALISATION ACTUELLE DES PRODUITS DE LA MER EN POLYNESIE FRANCAISE

De tous les produits de la mer capturés dans les eaux de la Polynésie Française, un seul est exporté vers les marchés extérieurs : la nacre des huîtres nacrières exploitées surtout dans les lagons des Tuamotu. Le problème de la nacre faisant l'objet d'études en cours, nous ne nous y attarderons pas ici.

Cela étant dit, tout le chapitre que nous avons intitulé "Commercialisation" est évidemment limité au marché intérieur de la Polynésie Française. Nous le diviserons en quatre paragraphes :

- A/ Les marchés locaux
- B/ Le transport des produits pêchés
- C/ La conservation des produits pêchés
- D/ La vente des produits pêchés.

#### A/ LES MARCHES LOCAUX

Le Territoire de la Polynésie Française est essentiellement morcelé. Cette configuration géographique a comme conséquence qu'il n'existe pas un marché du poisson pour toute la Polynésie, mais au contraire autant de marchés qu'il y a d'îles. Chacun d'entre eux est régi par des impératifs qui dépendent seulement des milieux biologiques (animaux et humains) établis sur cette île, si bien que chaque

marché possède une configuration particulière et que toute généralisation devient hasardeuse.

Les observations faites dans les quelques centres que nous avons visités sont à l'origine des lignes qui suivent mais il est évident que, pour être incontestables, les idées émises devraient être vérifiées par l'observation de tous les autres marchés (ce que nous comptons obtenir en partie grâce aux réponses au questionnaire que nous avons rédigé avant notre départ pour être diffusé le plus largement possible)

Compte-tenu de cette restriction, il nous semble que, là comme dans beaucoup d'autres domaines, l'économie du Territoire peut être considérée de deux points de vue très différents, d'une part celui axé sur les Iles du Vent (plus précisément Tahiti), d'autre part celui tourné vers le reste de la Polynésie Française.

En ce qui concerne Tahiti, il ne fait pas de doute que la demande de poisson dépasse l'offre. Au contraire, pour le reste du Territoire, on peut généralement dire que l'offre dépasse la demande. Raiatea et Bora Bora apportent un maillon intermédiaire à ces deux aspects économiques à cause de leur proximité de Tahiti et des échanges commerciaux étroits qui se pratiquent entre ces diverses îles.

#### B/ LE TRANSPORT DES PRODUITS PECHES

Le transport du poisson s'effectue évidemment vers le seul centre où la demande dépasse l'offre, c'est à dire vers Tahiti et, plus particulièrement, vers Papeete. Deux types de transport doivent donc être examinés : d'une part celui qui a lieu sur l'île même de Tahiti, d'autre part celui qui est employé entre Tahiti et les autres îles de la Polynésie.

A l'intérieur de Tahiti, le poisson pêché dans les districts autres que celui de Papeete est acheminé vers le marché de cette ville par les cars locaux appelés "trucks". Le poisson est simplement suspendu à l'arrière du véhicule qui, généralement, voyage de nuit.

Entre les îles de la Polynésie et Tahiti, deux moyens de transport sont actuellement utilisés : une grande vedette genre "Chriscraft" va chercher du poisson aux Iles Tuamotu les plus proches de Tahiti et le ramène à Papeete dans une cuve métallique contenant de la glace; un hydravion type "Catalina" est affrété pour ramener du poisson en glace depuis les Iles Tuamotu voisines jusqu'à Papeete. Les voyages de la vedette et de l'hydravion sont irréguliers et déversent 1 à 2 tonnes de poisson qui doivent être rapidement écoulées sur le marché de Papeete. Bien que très intéressantes par l'esprit d'entreprise qu'elles dénotent de la part de leurs promoteurs, ces réalisations (qui en sont tout juste à dépasser le stade expérimental) se caractérisent par un trop grand contraste entre le modernisme du moyen de transport utilisé et l'archaïsme du type de conservation du poisson transporté.

#### C/ LA CONSERVATION DES PRODUITS PECHES

En dehors des procédés de conservation traditionnels (séchage et fumage) utilisés par les Polynésiens lors de pêches trop abondantes, pour que tout le poisson soit écoulé frais, il n'existe en Polynésie Française qu'un embryon de conservation du poisson par le froid. Pour être tout à fait exact, précisons que celle-ci est tout à fait accessoire, le froid étant utilisé dans d'autres buts à l'origine.

Les seules vraies chambres froides sont situées à Papeete et sont la propriété de la Compagnie Française des Phosphates d'Océanie; elles comprennent deux chambres de congélation à  $-15^{\circ}$  C et une chambre de stockage au voisinage de  $0^{\circ}$  C, toutes d'une capacité de  $30\text{ m}^3$ . En de rares occasions, le poisson y est entreposé avec les autres denrées qui y sont emmagasinées; il n'existe pas de tunnel de congélation.

#### D/ LA VENNE DES PRODUITS PECHES

C'est dans ce domaine que les habitudes des pêcheurs polynésiens ont le moins évolué. En effet, la vente du poisson au poids est loin d'être généralisée sur l'ensemble du Territoire. Nous l'avons observée seulement dans le centre de Taiohae (à Nuku Hiva).

Partout ailleurs le poisson est vendu à la "filoche", unité fictive constituée par un certain nombre de poissons enfilés sur un lien végétal et dont le poids varie entre 3 et 5 kg; les gros poissons tels les Thons ou Bonites sont vendus entiers ou en morceaux sans jamais être pesés. Il en est ainsi même au marché de Papeete.

Enfin, il existe encore des îles où le poisson est simplement distribué par les pêcheurs à la population locale sans la moindre rémunération, survivance du système communautaire de la société polynésienne. Nous avons pu observer ce fait à Takaroa (Tuamotu).

Le prix du poisson est essentiellement variable selon les lieux et les saisons. En effet, bien que la "filoche" se vende habituellement entre 30 et 40 frs. CFP, il faut se garder de conclure à une uniformité approchée étant donné les considérables variations portant sur les poids et les espèces des poissons qui forment la "filoche" (par exemple : 7 carangues à Maupiti, 4 à Bora Bora, 3 à Raiatea et à peine 2 à Tahiti).

Les variations saisonnières du prix du poisson sont surtout sensibles sur le marché de Papeete vers lequel converge toute capture faite autour de Tahiti. C'est ainsi qu'une "bonite" se vend autour de 100 frs. CFP en période de pénurie de poisson et que, au cours de la saison de pêche de cette espèce (Décembre à Mars), son prix tombe à 10 frs. CFP. L'abondance des bonites a comme autre conséquence de faire baisser les prix de tous les autres poissons sans considération d'espèce ni de qualité. Cette observation rend sensible l'instabilité manifeste d'un marché aux fluctuations si importantes; aucun volant de sécurité n'existe et tout apport supplémentaire, soit du côté de l'offre par abondance de poisson, soit du côté de la demande par augmentation du nombre des consommateurs, perturbe un équilibre impossible à maintenir jusqu'à créer des conditions économiques catastrophiques touchant alternativement pêcheurs et consommateurs.

### III - LES TRANSFORMATIONS SOUHAITABLES DANS L'EXPLOITATION DES PRODUITS DE LA MER EN POLYNESIE FRANCAISE

Dans les chapitres qui précèdent, on a volontairement mis l'accent sur un certain nombre d'erreurs dans l'exploitation actuelle des produits de la mer en Polynésie Française. Nous allons maintenant chercher à définir comment, à notre avis, on peut y remédier dans un avenir plus ou moins proche.

Auparavant, il nous semble utile d'insister sur le fait que la mise en application des solutions proposées est devenue d'une urgence certaine étant donné les transformations profondes qui vont affecter tout le Territoire de la Polynésie Française dans les années qui viennent.

La première, et de beaucoup la plus importante, est due à la poussée démographique considérable qui a débuté après la dernière guerre. On estime actuellement à 40 % le nombre de Polynésiens d'âge inférieur ou égal à 15 ans; avec un tel rythme d'accroissement, la population qui, en 1956, groupait 73.200 habitants (dont 36.000 à Tahiti) aura doublée en 1980 et dépassera le chiffre de 200.000 habitants dans quarante ans. On doit prévoir dès maintenant de satisfaire à l'augmentation des besoins alimentaires.

La deuxième raison qui doit inciter tous les responsables à un accroissement de l'exploitation des produits de consommation est l'essor touristique qui ne manquera pas de naître au moins aux Iles du Vent et sous le Vent dès la mise en service de l'aérodrome international de Faaa, c'est à dire au plus tard en 1962. De très grands hôtels sont en projet ou même en construction. On y trouvera une clientèle qui demandera à être satisfaite en produits de qualité.

Ces deux considérations importantes pèsent déjà sur toute l'économie du Territoire. Il en est de même en ce qui concerne l'exploitation des produits de la mer où le maximum d'efforts doit être entrepris pour obtenir une meilleure productivité de cette activité, d'une part en ce qui concerne la pêche, d'autre part en ce qui touche à la commercialisation des produits capturés. Examinons donc ces deux points.

#### A/ LA PECHE

##### 1° Dans le lagon et sur le récif.

Des quatre types de pêche définis dans le premier chapitre (dans le lagon, sur le récif, en dehors du récif et au large), on peut déjà considérer comme n'étant pas susceptible de produire beaucoup plus que maintenant les pêches dans le lagon et sur le récif; les raisons de cette restriction ont été exposées plus haut. Les seules améliorations qui peuvent être envisagées sont l'introduction du troca et la culture des huîtres comestibles.

L'introduction du troca sur les récifs polynésiens pourrait apporter une ressource supplémentaire aux populations locales, d'une part sur le plan commercial en supposant que le marché du troca pour sa nacre se dégage de la crise où il est actuellement plongé, d'autre part sur le plan diététique puisque la chair du troca



est un mets apprécié des Mélanésiens et qu'elle deviendrait très probablement telle pour les Polynésiens. Plusieurs essais ont été tentés mais avec trop peu de coquillages pour être concluants. Pourtant, la mission a pu constater la présence de deux jeunes trocas sur le récif en face de Tautira (presqu'île de Taravao à Tahiti), c'est à dire à peu de distance du lieu d'immersion d'un stock introduit récemment. Par ailleurs, nous avons précisé deux emplacements correspondant aux biotopes préférentiels du troca en Nouvelle-Calédonie et il nous semble que, si une introduction devait être encore tentée, il faudrait la diriger vers ces lieux.

La culture des huîtres comestibles pourrait être tentée près de bancs naturels d'huîtres dans des zones soigneusement choisies des lagons des Iles du Vent et sous le Vent. A ce sujet, précisons que l'essentiel de l'ostréiculture est de favoriser la fixation des larves d'huîtres puis d'élever ces jeunes coquillages jusqu'à leur taille marchande, soit jusque vers l'âge de 3 ans; autrement dit, une station ostréicole ne peut pas rapporter avant un minimum de trois années au cours desquelles des investissements sont toujours nécessaires.

## 2<sup>e</sup> En dehors du récif et au large.

Cela dit, l'accroissement de la productivité de la pêche en Polynésie Française ne peut être vraiment important que si les pêcheurs travaillent en dehors du récif et au large. Les méthodes de capture devront s'attaquer aux poissons pélagiques, c'est à dire en premier lieu aux Thons au sens large (Thons et Bonites des pêcheurs tahitiens) et aux Espadons. La rentabilité des opérations dépendra d'une part de la présence de bancs suffisamment denses pour être exploités sur une large échelle, d'autre part du choix de méthodes de pêche à rendement élevé pratiquées par des équipages spécialisés à bord de bateaux autorisant au moindre risque la capture et la conservation des prises jusqu'à livraison au marché adéquate. La phase qui précède résume toutes les données nécessaires et suffisantes pour un développement de la pêche en quelque point du monde que ce soit. Pourtant, à côté de ce seul aspect technique, tout développement est étroitement relié aux problèmes économiques et humains du pays qui envisage cet essor; en effet le financement de l'opération peut être supporté soit par des individus ou des groupes restreints d'individus (auquel cas la pêche mérite l'épithète d'artisanale ou de semi-industrielle), soit par des sociétés disposant de vastes capitaux (la pêche devient alors industrielle). Sous ces deux titres, nous allons voir ce qui peut être fait en Polynésie Française.

### - Pêche artisanale ou semi-industrielle -

La pêche actuelle des "bonitiers" est une pêche typiquement artisanale. Puisqu'elle existe déjà, il est logique que toute transformation de la pêche en Polynésie Française s'organise à partir d'elle; cette idée a présidé aux essais de pêche à la traîne du type breton effectués par la mission à Tahiti. Cette méthode a le mérite de pouvoir être largement développée sans heurter outre mesure les habitudes actuelles des pêcheurs professionnels. Elle peut donc les pousser à s'intéresser à des techniques autres que les leurs et, par là, favoriser l'essor futur de techniques vraiment différentes. Il est en effet essentiel, à notre avis, que les Polynésiens retrouvent leur intérêt ancestral dans les activités de la pêche mais en les dirigeant vers des méthodes modernes qui, autant que possible, devraient être utilisées dans un proche avenir par les pêcheurs locaux de manière à ce que tout développement leur soit d'abord profitable. La pratique de la pêche à la traîne du type breton peut être le premier pas vers ce but en formant des équipages de plus en plus préadaptés à l'évolution future.

Un autre type de pêche pourrait être choisi selon la même tendance parce que ne s'éloignant pas trop des habitudes actuelles des pêcheurs, la pêche à l'appât vivant. Le problème de son application se complique cependant pour deux raisons : d'une part le petit poisson nécessaire pour utilisation sous forme d'appât vivant n'est pas toujours présent le long des rivages polynésiens, d'autre part le fait de transporter vivants ces poissons à bord d'un bateau jusqu'au lieu de pêche des thons nécessite un navire déjà spécialisé et d'entretien difficile.

La première difficulté pourrait sans doute être résolue après des études sérieuses : inventaire systématique des bancs éventuels de petits poissons, résistance de ceux-ci en viviers, leur comportement autour du bateau en pleine mer, poursuite des transplantations de "sardines" des Marquises, élevage de jeunes "Tilapia" pour utilisation possible en appât vivant à l'instar de ce que font les chercheurs américains d'Hawaii.

La deuxième difficulté est d'ordre plus général. En effet elle suppose l'acquisition d'un bateau d'un type inexistant en Polynésie Française et dont on conçoit difficilement la construction dans les chantiers navals locaux. Par ailleurs, puisque ce mode de pêche n'est ici envisagé que sur une petite échelle adaptable à la pêche artisanale ou semi-industrielle, le navire n'aurait pas besoin d'être très grand (quoique beaucoup plus que les "bonitiers" actuels) ni très compliqué du point de vue de sa machinerie, toutes choses souhaitables pour travailler à partir du Territoire. On en arrive finalement à concevoir un bateau relativement simple et qui pourrait être choisi de manière à permettre les expériences consécutives de méthodes diverses dont la pêche à la traîne en plus de la pêche à l'appât vivant. Le navire serait en somme un bateau-pilote de pêche et, à ce titre, il y aurait tout avantage à ce qu'il appartienne, non pas à un groupe de pêcheurs, pour qui d'ailleurs tenter l'aventure risque d'être trop hardi, mais à un organisme administratif qui se chargerait de divulguer à tous les intéressés les résultats obtenus par cette unité.

*à Tahiti*  
De toute façon, en ce qui concerne le futur immédiat, il est souhaitable de voir se développer la pêche à la traîne du type breton à bord des bateaux locaux; dans un futur proche, on peut espérer qu'elle soit essayée à bord d'un bateau plus grand pouvant aussi expérimenter la pêche à l'appât vivant.

#### - Pêche industrielle -

L'essentiel, pour ce type de pêche, est d'abord de savoir si le stock de poissons exploitables est capable de supporter sans risque un prélèvement annuel dont le volume minimum est de l'ordre de 4 à 5.000 tonnes. Pour cela, il est nécessaire de se livrer à un certain nombre d'expériences dégagées du concept d'un bénéfice pécuniaire immédiat. Américains et Japonais ont commencé à s'y livrer au cours des 3 à 4 années écoulées. Ces premières indications, toutes découlant d'observations bien trop fragmentaires dans le temps et l'espace pour mener à des conclusions certaines, conduisent aux notions exposées ci-dessous.

En ce qui concerne les thons de surface, les données obtenues par les américains semblent indiquer que les bancs sont plus nombreux au voisinage des Marquises et près des Tuamotu du Nord qu'à partout ailleurs dans les eaux de la Polynésie Française (1). Leur maximum de fréquence se produit de Janvier à Mars, les bancs étant formés de Bonites pour 80 % du total de ceux observés, de "Thons à nageoires".

(1) C'est aussi ce qui fut observé par la mission au cours du voyage Tahiti-Marquises aller et retour et ce que tous les patrons de "goëlettes" s'accordent à dire.

jaunes" pour 15 % et de bancs où les deux espèces sont mélangées pour les 5 % restant.

En regard des thons de profondeur (naviguent entre 50 et 200 m), les indications les plus précieuses viennent des essais de pêche japonais. Dans la zone prospectée (et qui se situe principalement à l'Est des Marquises et des Tuamotu), le rendement de ces tentatives commerciales a été moyen, les prises se répartissant suivant les pourcentages approchés suivants : 22 % de "Thons à nageoires jaunes", 19 % de "Thons à gros yeux", 12 % de "Thons blancs" et 47 % d'"Espadons" divers. Il ne paraît pas y avoir de variation saisonnière sensible dans la densité des bancs qui est jugée, par les responsables de ces expériences, comme très moyenne.

Telles qu'elles apparaissent donc maintenant, les observations sur la richesse en Thons des eaux de la Polynésie Française conduisent à la plus grande prudence quant à préjuger de la rentabilité d'une entreprise de grande envergure capturant industriellement ces poissons. Ceci est valable tant en quantité qu'en qualité (faible pourcentage des bancs superficiels de "Thons à nageoires jaunes" d'une part, faible proportion des prises profondes de "Thons blancs" d'autre part(1)).

Mais, bien entendu, il serait faux de considérer que les observations fragmentaires des Américains et des Japonais sont suffisantes pour mener à des conclusions définitives. Des recherches futures sont nécessaires pour localiser les meilleures zones de pêche et préciser leurs caractéristiques.

En ce qui concerne les méthodes de capture qui pourraient être adoptées, deux d'entre elles peuvent être envisagées : la pêche à l'appât vivant et la pêche à la longue-ligne.

La pêche à l'appât vivant ne peut se développer largement que si les pêcheurs disposent d'abondantes réserves naturelles de petits poissons côtiers pouvant être embarqués comme appât à bord des viviers des navires. Il est connu que de tels poissons existent près des Marquises : la "sardine" des Marquises. Mais, autant qu'il soit possible d'en juger d'après les trop rares observations des Américains, la densité des bancs ne serait pas suffisante pour satisfaire aux demandes d'une flotte de pêche active; les renseignements que la mission a obtenu à Taiohae (Nuku Hiva) confirment cette opinion, du moins pour l'instant.

Par ailleurs, sans que la mer soit mauvaise, elle est souvent assez grosse pour gêner les opérations que pourrait conduire un navire en pêche, comme il en a été sur la côte d'Afrique au large du Maroc. Ces conditions réunies font qu'une pêche industrielle locale à l'appât vivant paraît devoir être considérée comme problématique (ces restrictions ne sont valables que dans le cas d'une pêche industrielle. Elles tombent lorsqu'on parle de pêche artisanale ou semi-industrielle : d'une part la réserve de poisson appât devient très probablement suffisante, d'autre part les pêcheurs peuvent toujours travailler près de terre dans un secteur relativement abrité).

---

(1) Cette notion de qualité est nécessairement prise en considération par une industrie quelconque du Thon en raison de la valeur marchande de chaque espèce qui, dans l'ordre décroissant, va du "Thon blanc" par l'intermédiaire du "Thon à nageoires jaunes" jusqu'à la "Bonite". Précisons par exemple que l'usine de Santo (Nouvelles-Hébrides) a capturé en 1959 un pourcentage moyen de 68 % de "Thons blancs" sur le total des prises, chiffre qu'il faut comparer aux 12 % mentionnés ci-dessus.

Finalement, dans les conditions actuelles, la pêche à la longue-ligne apparaît comme la solution pour le développement futur d'une pêche industrielle locale en Polynésie Française. Il reste cependant à préciser les zones de meilleure pêche où les rendements en quantité et qualité pourraient se comparer à ceux obtenus par les bateaux travaillant à partir des pêcheries des Nouvelles-Hébrides et des Samoa. Cela réclame un certain nombre d'essais à bord d'un bateau spécialement équipé pour ce mode de pêche. Ce pourrait très facilement être le même navire que celui dont nous avons défini le rôle au sujet de la pêche artisanale à la traîne et à l'appât vivant. La versatilité d'emploi de ce bateau permettrait ainsi d'essayer chacune des méthodes de pêche utiles au Territoire en formant un équipage local dont la spécialisation nouvellement acquise pourrait ensuite servir d'exemple à des pêcheurs professionnels intéressés par l'une ou l'autre des techniques utilisées.

Cette formation de personnel spécialisé nous paraît d'importance capitale dans tout essor de la pêche. Celui-ci en effet, n'est pas seulement un problème technique mais est encore, et au premier chef, un problème humain.

Dans le cas d'une pêche industrielle à la longue-ligne par exemple, il ne fait aucun doute que la pêche elle-même devra nécessairement être confiée, au moins au début, à des équipages et des bateaux exclusivement japonais. Eux seuls pratiquent cette pêche dans le monde actuel et il serait vain de chercher ailleurs des hommes et du matériel dont la spécialisation soit telle que le rendement de la pêche soit acceptable pour une entreprise industrielle. Cependant, un bateau et son équipage français vont employer cette méthode au large de Dakar, d'autres sont sur le point de suivre, des techniques américaines ont améliorées celle mise au point par les Japonais : toutes ces données laissent à penser que la totale hégémonie japonaise valable actuellement en ce qui concerne la pêche à la longue-ligne est en passe de disparaître au bénéfice de ceux qui auront su s'adapter à cette nouveauté technique.

Dans ces conditions, il nous semble qu'en prévision d'une éventuelle pêche industrielle du Thon à partir d'une île de la Polynésie Française, il faut dès maintenant songer à former des hommes capables de s'intégrer aux équipages japonais pour parfaire leur spécialisation et constituer un noyau humain évolutif à partir duquel pourra se développer une pêche à la longue-ligne faisant appel à des équipages recrutés localement.

## B/ LA COMMERCIALISATION

Celle-ci doit être considéré de deux points de vue totalement différents selon que le rythme de pêche est déterminé par une entreprise artisanale ou industrielle.

1°/ Si la pêche est du type industriel, c'est qu'elle est organisée par une Société dont tous les efforts tendent vers un seul but, les exportations des produits pêchés soit sous forme brute (poisson congelé) soit sous forme de produits de transformation (conserves). Une étude du marché mondial du Thon aura d'abord été nécessaire, puis l'installation à terre d'une usine capable de travailler le poisson, toutes choses à la charge de la Société. Sur le plan local, le fonctionnement de l'entreprise sera profitable au Territoire de manière indirecte grâce d'une part à la demande de main-d'oeuvre, d'autre part aux diverses taxes applicables; mais il ne faut pas s'attendre, sauf clause spéciale du contrat passé entre le Territoire et la Société, à ce que le poisson capturé entre dans le circuit de la consommation locale.

2°/ Au contraire, si le développement espéré porte sur une pêche du type artisanal ou semi-industriel (tels que nous les avons définis), il sera la cause d'un apport supplémentaire de poisson sur les marchés locaux et, de ce fait, créera des problèmes dans les circuits de stockage et de distribution. Ces problèmes devront être résolus, non plus par les professionnels du poisson comme dans le cas d'une pêche industrielle, mais par les organismes administratifs en place dont le rôle est de prévoir dès maintenant l'ampleur des solutions.

Les Iles de l'Archipel de la Société étant celles qui satisfont le mieux à un tel développement de la pêche (population dense, avenir touristique), les efforts devront être concentrés sur elles et plus particulièrement sur leur principal centre : Tahiti.

Nous avons montré dans le chapitre précédent, qu'une des caractéristiques du marché de Papeete est son instabilité. La première chose à faire est de stabiliser le marché pour que fournisseurs et consommateurs puissent compter à partir de bases fixes et, de la sorte, organiser le développement respectif de leurs entreprises ou de leurs besoins. Cela est absolument essentiel pour l'avenir de toutes les activités de la pêche en Polynésie Française.

L'une des données primordiales pour y parvenir est de disposer d'un système d'entreposage qui permette de stocker le poisson en période de pêche abondante pour l'écouler petit à petit au moment où le rythme des captures se ralentit. La construction d'un frigorifique rendrait possible le maintien d'un tel équilibre. Etant donné que l'afflux probable de touristes demandera la constitution de stocks de denrées diverses, il serait souhaitable que ce frigorifique soit prévu pour la congélation et la réfrigération de toutes les denrées qui devront être conservées, une partie seulement du bâtiment étant utilisée pour l'entreposage du poisson sous forme congelée (tunnel de congélation à  $-30^{\circ}$ , chambres de stockage à  $-15^{\circ}$ ). Signalons qu'un tel frigorifique est en cours d'adjudication en Nouvelle-Calédonie et que le coût global de la construction est estimé à une trentaine de millions de francs CFP, soit 1.700.000 nouveaux francs.

Si l'aménagement d'un frigorifique à Tahiti est d'une incontestable utilité, il n'est pas moins vrai que le système même de la vente du poisson au marché de Papeete, comme presque partout ailleurs en Polynésie Française, devrait être transformé pour favoriser l'essor de la pêche. Il est nécessaire que tous ceux intéressés par le poisson sachent sur quelle base unitaire ils peuvent discuter. Le procédé de vente à la "filoché" est une survivance de coutumes anciennes qui ne peut subsister en présence de techniques modernes. Il faut organiser la vente au poids du poisson.

En ce qui concerne Papeete (et aussi Uturoa à Raiatea), une telle organisation n'est pas très difficile étant donné qu'il existe déjà un marché couvert bien conçu. Quelques balances, et surtout la création de nouvelles habitudes chez les vendeurs et les clients : voilà ce qui serait suffisant pour la nécessaire transformation. C'est seulement après cela qu'une criée à poisson pourra être prévue dans le cas où la nécessité s'en ferait sentir, ce qui n'est pas encore immédiatement évident.

En effet, l'apparition d'intermédiaires entre pêcheurs et vendeurs sera fonction d'un accroissement de la pêche déjà très sensible. Celui-ci fera naître un autre problème que, dans l'avenir, il faudra bien résoudre : celui du transport des produits pêchés. Certes, ce problème ne se posera pas dans l'immédiat, mais il faut

déjà prévoir que, étant donné la dispersion géographique des îles de la Polynésie Française, le frigorifique de Tahiti ne sera directement alimenté que par les bateaux de pêche dont le port d'attache sera Papeete. Tous les autres pêcheurs devront livrer leurs prises à des bateaux de transport munis de chambres froides pour conserver le poisson jusqu'au débarquement à Tahiti. On voit que le développement de la pêche suppose toute une organisation commerciale qui reste à créer.

En annexe à ce paragraphe "Commercialisation", nous mentionnerons quelques observations sur les prix du matériel de pêche et l'organisation souhaitable de ce commerce. A l'heure actuelle, le matériel de pêche se limite à très peu de choses : hameçons, nylon, fusils sous-marins. Dans l'avenir et si, comme il faut l'espérer, la pêche se développe, le volume de vente de ce matériel va s'amplifier. Nous pensons qu'il serait sage, dans de telles conditions, de favoriser sa diffusion auprès des Polynésiens en organisant sa vente de manière que son prix n'atteigne pas des chiffres très élevés comme en ce moment (plus de 100 frs CFP la bobine de 50 m. de nylon force 48 kg aux Marquises; 5 frs CFP pour 3 hameçons blancs 9/0 à Takaroa). On peut envisager la création d'une coopérative de pêcheurs, ou d'un autre organisme similaire, dont le rôle serait de grouper les commandes vers les maisons françaises puis d'assurer la distribution dans les meilleures conditions possibles vers les différents centres de pêche du Territoire.

#### IV - C O N C L U S I O N

La pêche actuelle en Polynésie Française en est encore à un stade très primitif. Dans la plupart des îles, elle suffit cependant à assurer l'alimentation en produits de la mer des populations autochtones. Mais son rendement est nettement insuffisant pour satisfaire aux demandes des consommateurs aux Iles du Vent et, à un degré moindre, aux Iles sous le Vent. Or ce sont ces deux groupes d'îles où l'évolution démographique (générale à toute la Polynésie) et l'essor touristique probable (d'abord centré sur cet archipel) vont faire s'accroître dans de fortes proportions les besoins en denrées consommables. Il est donc nécessaire et urgent de synthétiser les efforts en vue d'un essor de toutes les activités basées sur l'exploitation du poisson dans cette région du Pacifique.

L'exploitation accrue des lagons et des zones marines proches étant peu souhaitable sinon impossible, il reste à développer la pêche dans les eaux relativement éloignées des récifs en s'attaquant aux espèces pélagiques au premier rang desquelles les Thons.

On envisage souvent la création d'une pêche industrielle des Thons avec ce que cela comporte d'infrastructure terrestre (frigorifique, usine). Mais l'établissement d'un tel type de pêche en Polynésie Française suppose qu'une Société à très grosse disponibilité financière est prête à affronter le risque de pêcher à partir de stocks de poissons qui ne semblent pas, d'après les données actuelles (il est vrai, fragmentaires), offrir toutes les garanties voulues de quantité et de qualité. Sous réserve de nécessaires études ultérieures, il apparaît encore que la zone la plus favorable à l'implantation d'une telle entreprise soit celle des Marquises et non celle des Iles de la Société.

Quoi qu'il en soit, le développement d'une pêche industrielle en Polynésie Française reste soumis au bon vouloir de capitaux privés; et ceux-ci auraient toutes les chances de faire appel à de la main d'oeuvre et du matériel japonais. Il est en effet certain que ces deux éléments n'existent pas localement dans les conditions présentes. Il est cependant souhaitable que des hommes recrutés parmi les pêcheurs polynésiens soient formés aux techniques modernes qui seraient en usage dans une telle entreprise grâce à leur embarquement sur un bateau-pilote de pêche.

Dans l'immédiat, et pour parer à la déficience de la production en poisson des Iles du Vent et sous le Vent, il semble préférable de chercher à y développer la pêche artisanale ou semi-industrielle. La pêche à la traîne du type breton (dont les premiers essais ont eu lieu au cours de la mission) et la pêche à l'appât vivant sont les deux méthodes qui pourraient augmenter la productivité de l'effort des pêcheurs tout en n'affectant leurs habitudes actuelles qu'avec des transformations harmonieuses donc probablement plus acceptables pour eux qu'aucun autre.

Ces transformations ne pourront se produire que sous l'impulsion de techniciens aptes à, d'une part définir les moyens de capture souhaitables pour pêcher les espèces utilisables selon les conditions rencontrées, d'autre part fournir aux pêcheurs locaux tous les renseignements que ceux-là pourraient désirer. L'idéal serait que ces techniciens disposent d'un bateau-pilote de pêche pour effectuer les essais désirables et démontrer par exemple la rentabilité d'opérations dont tous les détails seraient visibles pour les personnes intéressées.

Au sujet de la commercialisation du poisson sur le marché local des Iles de la Société et plus particulièrement de Tahiti (les exportations de poisson ne seront possibles qu'après la création éventuelle d'un organisme de pêche industrielle il est nécessaire de prévoir la construction d'un frigorifique destiné à l'entreposage des prises pour assurer la stabilité du marché. Ce frigorifique pourrait être utilisé pour toute denrée consommable et, de la sorte, favoriser aussi le tourisme. Il serait indispensable pour le développement futur de la pêche que ce bâtiment comprenne une fabrique de glace.

Dans l'immédiat, il faudrait encore transformer les habitudes de vente du poisson aux consommateurs en généralisant à l'ensemble du Territoire le principe de la vente au poids, première condition d'un marché sain, contrôlable et d'étude systématique aisée.

En conclusion finale, on ne peut que souhaiter voir se poursuivre les études commencées au cours de cette mission. Leur urgence et leur utilité est certaine puisqu'elles tendent toutes à développer la production par augmentation du rendement et à assurer un avenir florissant d'une part à un groupe de pêcheurs locaux ravitaillant une population essentiellement ichthyophage, d'autre part à un marché stabilisé où les produits de qualité pourraient s'écouler au mieux des intérêts de tous en comblant les besoins de chacun, touriste ou autochtone.

Nouméa, le 6 Janvier 1960